

Communiqué de presse

La déviation de Fossé mise à 2 fois 2 voies

Maurice Leroy, président du conseil général de Loir-et-Cher, et Cyriac de Salaberry, maire de Fossé, inaugurent ce vendredi 21 décembre, la mise à deux fois deux voies de la déviation de Fossé.

Une politique volontariste en faveur des grands projets routiers

Cette opération représente un coût de 2 M € financés par le Département. Les travaux de mise à deux fois deux voies de cette déviation longue de 1,8 km ont démarré en septembre 2007 et ont été achevés en décembre. Ils répondent au besoin d'assurer une meilleure liaison entre deux pôles majeurs du Loir-et-Cher : Vendôme et Blois. Cette déviation permet également de diminuer les nuisances dans la commune de Fossé, d'assurer la desserte des zones d'activités adjacentes et d'absorber l'évolution à la hausse du trafic routier sur cet axe. Plus largement, cette réalisation illustre la volonté de l'Assemblée départementale depuis 2004, de mener une politique volontariste en faveur de la relance des grands travaux routiers. Eurovia, le parc départemental, Spie et Ineo sont les entreprises qui sont intervenues sur ce chantier.

→ Une expérimentation développement durable

Le conseil général a souhaité que le béton, provenant de la démolition des « barres » de la ZUP de Blois, soit utilisé en remplacement du calcaire 0/31,5. Ces matériaux ont subi un double concassage et un tri permettant de proposer un matériau utilisable et inerte. Associé au Centre d'études techniques de l'équipement et à l'entreprise Eurovia, le Département a souhaité que tous les essais nécessaires à l'agrément du matériau soient réalisés. Au cours des études, il est apparu que le béton concassé et trié présente des caractéristiques équivalentes, et parfois meilleures, que le calcaire local. Une démarche innovante et durable mise en place par le conseil général en faveur du recyclage des matériaux.

Contact presse :

Florence Ducasse : 02 54 58 41 11 – florence.ducasse@cg41.fr

Thomas Hantz : 02 54 58 43 96 – 06 87 99 56 71 – thomas.hantz@cg41.fr

→ Généralisation de l'utilisation du marquage routier écologique

Le conseil général a choisi de généraliser l'utilisation de la peinture végétale *Ostrea* pour les marquages au sol sur les nouveaux travaux routiers. Cette résine est composée de résine de pin, résidu de l'industrie papetière, d'huile de soja, de verre recyclé et de coquilles d'huîtres broyées. Écologique et innovante, cette nouvelle peinture est deux fois plus résistante pour la visibilité de nuit que les peintures traditionnelles ; elle a un coût équivalent à la peinture « classique » et sèche en moins d'une minute ce qui limite la gêne pour les usagers.

→ *Une réflexion globale sur l'accès à la zone d'activité sera menée prochainement. Objectifs : comprendre le rôle des giratoires dans la desserte de la ZI et en appréhender l'extension future. À terme, les giratoires devraient être supprimés pour fluidifier l'axe nord-sud du département dans sa globalité.*

Contact presse :

Florence Ducasse : 02 54 58 41 11 – florence.ducasse@cg41.fr

Thomas Hantz : 02 54 58 43 96 – 06 87 99 56 71 – thomas.hantz@cg41.fr